

# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 2 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Christine ANGRAND, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Vincent FASCIANA, Mme Joëlle OUVRY, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à Mme Catherine LILLINI), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Virginie PERIERS, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Jean DELALANDRE), M. Médéric FIQUET, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), M. Benoist VAILLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Vincent FASCIANA), M. François DELAUNAY, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. David FONTAINE, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Lukas BLANPAIN).

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2021 :

#### Commentaires :

M. Lukas BLANPAIN énonce « j'ai 2 remarques au sujet de mes commentaires de la dernière fois. La première, en ce qui concerne l'approbation du PV du 26 mars, je n'ai pas parlé d'« adhésion » de subvention au CCAS, mais de « prévision » de subvention au CCAS. Deuxième chose, en ce qui concerne le point sur les subventions aux associations, j'ai dit notre désaccord, je cite « avec le budget destiné aux subventions aux associations qui est stable dans ce contexte de crise alors qu'il mériterait d'être augmenté selon nous » et non la phrase présentée ».

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des arrêtés municipaux :

N° D'ORDRE	DATE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT
22.21	08.06.2021	Décision Abonnement à l'application BatINBOX	QUALIOM ECO	3 916.80€ TTC/an
23.21	24.06.2021	Marché d'entretien ménager des locaux municipaux du gymnase du collège et de trois sites Décision avenant 3	CLINITEX	720.00€ TTC
24.21	28/06/2021	Abonnement Application Webchères	SAS BEWIDE	630 € TTC
25.21	30/06/2021	Contrat de mise en propreté des ventilations de cuisine divers bâtiments communaux	SAPIAN	2 629.20€ TTC

### ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

*Rapporteur : M. Jean DELALANDRE*

Suite à l'installation de M. Alexis CAVAREC en tant que conseiller municipal, il est nécessaire de le nommer dans les commissions municipales.

Considérant la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 déterminant les commissions municipales,  
Considérant la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2021 installant M. Alexis CAVAREC en tant que conseiller municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que M. Alexis CAVAREC sera membre de la commission municipale suivante Culture et Jumelage (à la place de M. Vincent FASCIANA),
- Que M. Vincent FASCIANA sera membre de la commission municipale Sports.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**FINANCES – RECUPERATION DE LA RETENUE DE GARANTIE DU LOT N°1 « GROS ŒUVRE »  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES HALLETES EN 2018 :**

*Rapporteur : M. Michel ALLAIS*

Les travaux de réhabilitation de la salle des Hallettes ont été réceptionnés en juin 2019 avec des réserves dont celle liée au carrelage de la salle (Lot n°1 – Gros œuvres – Entreprise BATISEINE TP) n'est toujours pas résolue. Au vu de la situation réelle et suite à la demande de la Trésorerie, il nous appartient, désormais, de récupérer la retenue de garantie du Lot n°1 – Gros œuvres concernant l'entreprise BATISEINE TP. Le montant de cette retenue de garantie s'élève à 3 072,40 €.

Considérant les travaux de réhabilitation de la salle des Hallettes réalisés en 2018, réceptionnés en juin 2019,  
Considérant la réserve concernant la retenue de garantie du lot n°1– Gros œuvres,  
Vu la proposition de la Trésorerie,  
Vu la situation réelle que la réserve en question ne sera pas effectuée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De récupérer de la retenue de garantie concernant le Lot n°1 – Gros œuvres de l'entreprise BATISEINE TP pour les travaux de réhabilitation de la salle des Hallettes. Le montant de la retenue de garantie s'élève à 3 072,40 €.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à notifier la décision du conseil municipal avec accusé-réception à l'entreprise BATISEINE TP.
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à effectuer les procédures comptables pour encaisser ce montant et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**FINANCES – VENTE DU GARAGE RUE JULES FERRY :**

*Rapporteur : M. Claude PETIT*

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AS n°110 sise 283 rue Jules Ferry d'une surface de 1 692m<sup>2</sup>. Cette parcelle relève du domaine privé de la ville. Sur ce terrain est bâti un garage d'une surface de 40m<sup>2</sup> que la commune souhaite vendre. Il sera vendu avec ce bâtiment une partie de terrain d'une superficie de 129 m<sup>2</sup>.

La commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver ce bien dans son patrimoine dont elle n'a pas l'utilité. En 2020, il avait été décidé en commissions municipales de vendre ce bien, le contact à France Domaine avait dit qu'il n'y avait pas besoin d'évaluation. Cependant, conformément à l'article L 2241-9 du CGCT, l'avis du service de l'évaluation domaniale de la Direction de l'Immobilier de l'Etat est requis pour la cession de ce morceau de parcelle. En l'espèce, cette autorité a été saisie le 20 mai 2021 afin d'en connaître la valeur vénale.

Au vu de l'avis rendu par cette autorité, la cession de ce morceau de parcelle pourrait intervenir au prix de 17 000€ net vendeur.

Il est précisé que les frais de division et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant qu'il n'y a aucun intérêt pour la ville de Duclair de conserver le garage situé rue Jules Ferry,  
Vu l'avis de la commission Urbanisme, Bâtiments, Sécurité, Environnement et Voirie du 18 septembre 2020,  
Vu l'avis de la commission municipale de Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines du 7 septembre 2020 et du 30 novembre 2020,

Considérant la nécessité d'avoir une évaluation France Domaine pour vendre un bien de la collectivité,  
Vu l'avis de France Domaine du 18 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le principe de vendre le garage sis 283 rue Jules Ferry et d'une partie de terrain, formant une superficie totale de 129 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 17 000€ net vendeur,
- De vendre ce bien avec le terrain au prix fixé par France Domaine à une valeur vénale et arrondie à 17 000€, net vendeur,
- Que les frais de division et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE 2021/2024 :**

*Rapporteur : Mme Mathilde HURÉ*

Suite à un courrier de l'Académie de Normandie du 19 mai 2021, l'organisation dérogatoire du temps scolaire qui nous avait été accordée conformément à l'article D.521-12 du code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine, arrive à échéance cette année.

Par conséquent, l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription demande au conseil municipal de délibérer sur cette organisation pour 2021/2024.

Les conseils d'écoles élémentaire et maternelle doivent donner leur avis avant que le conseil municipal délibère sur le changement des rythmes scolaires.

M. le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la semaine de 4 jours, avec les horaires suivants pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45 - 11h45 et 13h30-16h30.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2013 adoptant le décret n°2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (semaine de 4,5 jours),

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2018,

Vu l'avis émis par le conseil d'école élémentaire lors de la réunion du 18 juin 2021,

Vu l'avis émis par le conseil d'école maternelle lors de la réunion du 15 juin 2021,

Vu l'avis de la commission municipale Affaires scolaire et Jeunesse du 28 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De poursuivre l'organisation dérogatoire du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021, avec des rythmes scolaires établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (8h45 - 11h45 et 13h30-16h30) auprès de la DASEN,
- D'informer le corps enseignant et les parents d'élèves,
- De modifier le PEDT (Projet Éducatif Territorial) en prenant en compte ces horaires,
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**JEUNESSE– RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PRESTATIONS 2021/2024 DITE C.E.S.A.J.E. (COMITE EDUCATIF SEINE AUSTREBERTHE POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE) ENTRE LA VILLE ET LA MJC DE DUCLAIR :**

*Rapporteur : Mme Catherine LILLINI*

Dans le cadre de ses activités, la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) de Duclair met en place des activités périscolaires et extrascolaires dans le cadre du C.E.S.A.G.E. (Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance). Ces activités socioculturelles font l'objet d'une convention pluriannuelle de prestations qui doit être renouvelée pour 2021/2024.

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la convention CESAGE pour 2021/2024,

Vu l'avis des membres de la commission municipale Affaires scolaires et jeunesse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer cette convention pluriannuelle de prestations 2021/2024 avec la M.J.C. de Duclair et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**SPORTS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE POUR 2021/2023 RELATIVE A L'UTILISATION DU GYMNASSE ET DE L'ANNEAU SPORTIF EXTERIEUR DU COLLEGE GUSTAVE FLAUBERT ENTRE LE DEPARTEMENT, LE COLLEGE ET LA VILLE :**

*Rapporteur : M. Yann LE BORGNE*

Par délibération en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention tripartite entre la ville, le Département de la Seine Maritime et le collège Gustave Flaubert relative à l'utilisation du gymnase et de l'anneau sportif extérieur du collège Gustave Flaubert par les associations locales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette convention prévoyait une participation financière de la commune à hauteur de 11.42€ par heure d'occupation.

La ville souhaite reconduire cette convention tripartite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022, reconductible une fois, selon les mêmes participations financières.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2021,

Vu l'avis de la commission municipale Sports du 11 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint à solliciter le Département de la Seine Maritime en vue de la reconduction de la convention tripartite portant sur l'utilisation du gymnase et de l'anneau sportif extérieur du collège Gustave Flaubert par les associations locales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, reconductible une fois,
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer ladite convention tripartite,
- D'accepter que le coût horaire d'utilisation de ces équipements soit fixé à 11.42€ pour la ville.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**REPONSES AUX QUESTIONS ORALES D'INTERET GENERAL POSEES PAR LES ELUS DU GROUPE MINORITAIRE :**

*Pas de question du groupe minoritaire.*

**COMMUNICATIONS :**

- M. le Maire fait part des remerciements de l'association du théâtre concernant la subvention communale.
- M. le Maire informe que depuis que le centre de vaccination est ouvert, 41 500 personnes ont été vaccinées (au 30/06/21).
- M. le Maire énonce que le cinéma en plein air commence le 11 juillet prochain à 22h00 avec Bohemian Rhapsody et 3 autres dates sont prévues durant cet été.
- M. le Maire informe de la publication de la programmation de Duclair sur Seine qui commence le 3 juillet avec le vernissage de l'exposition photo sur la place et les quais réalisée par Emanuele Scorcelletti.
- M. le Maire informe que les guinguettes recommencent le 4 juillet prochain.

**La séance est levée à 19h50.**

*Le Maire,*  
*Jean DELALANDRE*

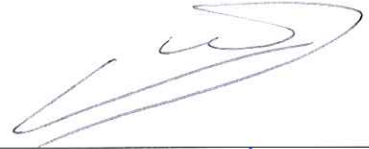
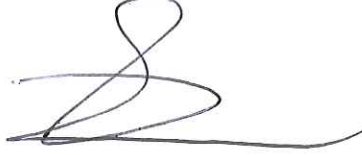


<i>Claude PETIT</i> 	<i>Véronique FERMÉ</i> 	<i>Yann LE BORGNE</i> 
<i>Annie LELOUP</i> 	<i>Michel ALLAIS</i> 	<i>Mathilde HURÉ</i> 
<i>Didier DUVAL</i> 	<i>Catherine LILLINI</i> 	<i>MONTEIRO Madeline</i> 
<i>Mame Bigué THEBAULT</i> 	<i>Benoist VAILLOT</i> 	<i>Vincent FASCIANA</i> 

Virginie PERIERS

Arnaud DELAUNAY

Chantal VALLET-CREVEL



Joëlle OUVRY

Médéric FIQUET

Christine ANGRAND



François DELAUNAY

Anne VINCENT

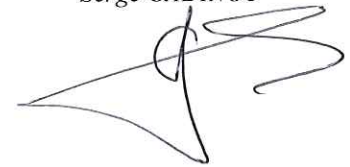
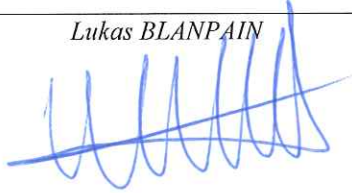
Alexis CAVAREC



Lukas BLANPAIN

Claire CANARD

Serge CADINOT



Sylvie VATINEL

David FONTAINE

